

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE DU LYCEE
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 24

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2013

Réuni le : 05/11/2013

Sous la présidence de : Francois Joussellin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Formation des délégués

- Convention avec l'AROEVEN Bretagne

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Joussellin

Prénom : Francois

Signature

Date : 07/11/2013

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 07/11/2013

Date de publication : 22/11/2013

Date d'exécution : 22/11/2013

Instruction

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observations



CONVENTION

Entre l'Aroéven Bretagne, 5 Square de la Rance - 35000 RENNES

Et

L'Etablissement : Lycée Anita CONTI
Esplanade du lycée
BP 67 402
35 174 BRUZ Cedex

Il a été convenu ce qui suit :

L'AROEVEN s'engage à animer pour cet établissement une formation Délégués Elèves.

L'ETABLISSEMENT s'engage :

. à mettre à la disposition de l'Aroéven tous les moyens nécessaires à la réalisation de cette formation (1 grande salle par groupe avec tables et chaises en nombre suffisant selon le nombre de stagiaires, un tableau dans chaque salle)

. à adhérer à l'association pour l'année scolaire 2013/2014,
Adhésion : 70 €

. à honorer la facture d'un montant de **250 €** correspondant aux frais de formation.

.à prendre en charge le repas des formateurs.

Fait à Rennes, le jeudi 10 octobre 2013

Le Chef d'Etablissement,

Cachet

Le Directeur,
René BOUILLON

Cachet

Aroéven Bretagne

5, Square de la Rance 35000 RENNES
Tél. 02 99 63 15 77 Fax. 02 99 38 63 46
Courriel : aroeven.bretagne@aroeven.fr
www.aroeven-bretagne.fr

Association Loi 1901 - Mouvement d'action et de recherche pédagogiques